Image not found or type unknown

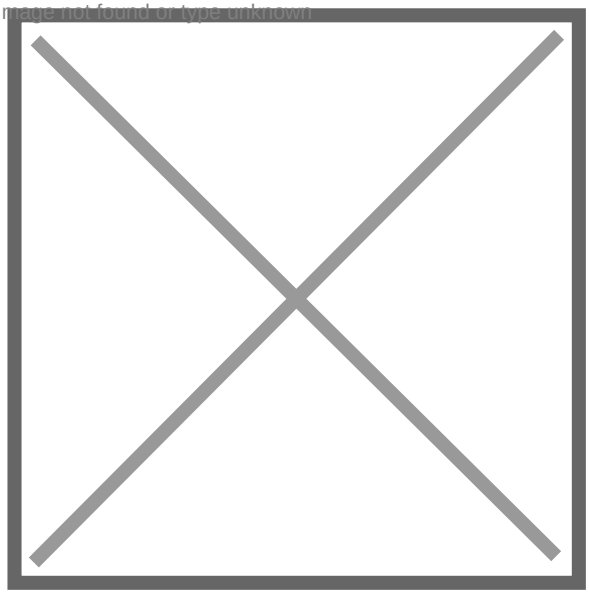

Ecole de commerce et etudiants

Par **Celine**, le **18/11/2009** à **16:24**

Bonjour,
Nous sommes un groupe de trois etudiants et nous sommes en litige avec mon ecole de commerce(école privée).
J'ai quitté mon école le 26octobre 2009 car je ne m'y plaisais pas, et je m'etais inscrite surtout pour pouvoir effectuer mon cursus scolaire en alternance.
Or je n'ai pas trouvé d'entreprise donc cela a été un element declencheur pour moi.
Je les ai prevenu le 26 octobre 2009 par deux appels telephoniques,mon depart definitif et les raisons. Ensuite le 28octobre je suis retournée avec une amie au sein de l'école afin de rendre tous les biens pretés par celle-ci.A aucun moment il n'a été question d'argent.
Et voila, que le 17novembre je recois un courrier recommandé de leur part, me demandant d'officialiser mon depart par lettre et de payer la totalité des frais de scolarité de l'année soit 5700E.
Je leur ai envoyé un courrier en recommandé leur signalant mon depart et mon refus de payer les frais de scolarité car a aucun moment on m'a precisé qu'il fallait payer une telle somme.
Les deux autres personnes sont dans la meme situation.
Mes questions sont:
Peut-il y avoir un recours?
Doit-on toutes les trois aller voir un avocat ensemble?
Peut-on trouver un arrangement et ne payer que le prorata des periodes restées?

Par **mimar**, le **26/05/2010** à **19:59**

Bonjour,

Je suis en train d'effectuer des recherches sur internet pour le même probléme que toi.
En effet j'ai intégré une école de commerce début septembre 2010 avec une entreprise (donc les DEUX mois passés ont déja été payé par l'opca organisme qui paye la scolarité à mon école). Au bout de qlq temps je me suis rendue compte de la supercherie qu'était mon entreprise et je l'ai quitté à l'amiable. De ce fait n'ayant plus d'entreprise et ne pouvant payer une scolarité classique de 6000 € j'ai quitté l'école le 06 novembre. Au mois de janvier pensant que tt était finis avec cette école je reçois un courrier recomandé me demandant de payer les frais de scolarité. Grande surprise !!!!!! j'ai effectué 16 jours de présentiel dans cette école cela me parait complétemnt fou. J'ai eu un rendez-vous avec la directrice qui ne souhaite rien entendre.
Alors mes question sont:- est-ce que tu avais un contrat sur lequel était de marqué qu'en cas de démission ou d'exclusion tu devais payer tes frais? Quel a était le dénouement de ton histoire et les procédures suivies? justice ou pas? As-tu trouvé des cas de jurisprudence similaires???
t'es tu servis du site juridique pour poser tes question si oui est-ce interessant car je comptais m'y pencher!
je te remercie trés vivement pour tt les éléments que tu pourras m'apporter car je n'en vois plus la fin et ca me démoralise en plein!

Par **azerty1234**, le **29/06/2012** à **19:42**

Bonjour Céline, bonjour mimar,

Pouvez vous me dire comment vous êtes-vous sortis de cette situation?
Je suis das le même cas que vous et je ne sais plus quoi faire!

Merci de votre aide !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés